L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

H. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 JUILLET 1861. | G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 12 JUILLET.

Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par B. Tauzin, au magasin No 82, rue de la Douane.—Assortiment de vins, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, eaux-de-vie, conserves, bouchons, etc.

Les enrôlements forcés.

L'attention du public vient de se trouver attirée sur la question des enrôlements forcés par le débat soulevé dans quelques journaux de la ville au sujet des correspondances adressées par M. Russell au Times de Londres, et par la publication récente des communications échangées entre M. Mure, le consul anglais, et les autorités de la Louisiane. Nous n'attachons, pour notre part, aux écrits de M. Russell que l'importance secondaire qu'ils méritent et nous ne partageons pas la susceptibilité qu'ont montrée au sujet des lettres de ce voyageur quelques-uns de nos confrères. Sous le rapport de la véracité de ses correspondances, la presse américaine n'est pas, en général, mieux partagée que la presse anglaise, et des erreurs d'observation presque inévitables ne nous paraissent pas une raison suffisante pour jeter feu et flammes à propos d'appréciations qui n'ont qu'une valeur toute individuelle.

La discussion entre le représentant de la Grande Bretagne et le gouverneur de la Louisiane présente, au contraire, un caractère officiel qui donne aux faits sur lesquels elle roule assez de gravité pour que le public s'en préoccupe et que conséquemment la presse en fasse l'objet de ses observations.

La question soulevée est de savoir s'il y a eu des hommes pressés au service des Etats Confédérés, et dans quelle proportion ont eu lieu ces enrôlements forcés, puis subsidiairement quel a été le rôle des autorités de l'Etat et de la ville dans ces affaires. Nous étions aussi impartialement que possible toute la vérité à cet égard.

Au début de la guerre, nous avons signalé l'absurdité du système suivi pour les enrôlements et qui est d'ailleurs le même au Nord qu'au Sud. Tout individu qui a quelque argent est admis à lever une compagnie, un bataillon ou un régiment comme cela se pratiquait au moyen âge, du temps des compagnies franches ou des condottieri. Les enrôlements opérés et le corps complété, les élections ont lieu pour la forme et le bataillon ou le régiment est admis au service. Il y a eu, sans aucun doute, de grands dévouements et de grands sacrifices accomplis par de sincères patriotes dans la levée et l'équipement des corps de volontaires et nous rendrons cette justice aux officiers supérieurs de nos régiments qu'ils sont au-dessus de tout soupçon de connivence dans les quelques faits qui ont donné lieu à des réclamations. Mais faute de contrôle de la part des autorités sur les enrôlements, il est arrivé que les abus commis dans une ou deux compagnies de premier district par des officiers recruteurs peu scrupuleux ont donné lieu à des plaintes qui viennent d'avoir un retentissement fâcheux.

Sur six à sept mille hommes qu'a fournis la ville de la Nouvelle Orléans le consul anglais signale une cinquantaine de cas d'enrôlements forcés. En y ajoutant une centaine que la proportion serait assurément insignifiante, et c'est justement à cause de cela que les auteurs de ces abus sont d'autant plus répréhensibles. C'est fournir gratuitement un argument aux ennemis du Sud sans aucun profit pour nous. On ne manquera pas au Nord d'exagérer les faits et il se trouvera des écrivains pour avancer que l'armée du Sud n'est composée que de recrues forcées. Nous pouvons assurément dédaigner ces calomnies, mais ceux qui en ont fourni le prétexte méritent un blâme sévère et une punition exemplaire.

Il est singulier que ce système de presse qui n'est qu'une imitation de ce qui se pratique en Angleterre, n'ait justement donné lieu à réclamation que de la part du consul anglais. Il a été obligé de reconnaître lui-même que dans beaucoup de cas les réclamations n'étaient pas fondées, qu'elles provenaient de gens qui s'étaient enrôlés pour toucher une prime et qui songeaient, au moment du départ après s'être fait nourrir pendant un ou deux mois, à invoquer leur qualité de sujets anglais pour se faire libérer. Dans des cas pareils il était beaucoup mieux valu que les officiers livrassent à la justice criminelle ces spéculateurs en primes pour les faire juger sur le chef d'escroquerie que d'employer la force pour les retenir. Si les enrôlements pour devenir définitifs avaient dû être signés devant un agent responsable de l'autorité, à la mairie par exemple, on eût évité cet incident regrettable.

Quoiqu'il en soit, en retirant des cas indiqués par le consul Mure tous ceux qui avaient signé leurs engagements par oisiveté ou dans un moment d'ivresse, on voit que les faits de violence se bornent peut-être à une douzaine.

La proclamation du gouverneur Moore et la vigilance de la police ont promptement mis fin à cet état de choses. Le gouverneur a déclaré qu'il refuserait d'accepter au service toute compagnie contre laquelle des plaintes de cette nature auraient été établies. D'un autre côté il a rappelé au consul Mure et au public que les recruteurs n'ayant aucune autorité militaire ou civile pourraient être poursuivis par les voies ordinaires pour assaut et batterie ou arrestation illégale, et que les peines qui s'appliquent à ce dernier délit sont assez graves pour faire réfléchir ceux qui se livreraient aux pratiques criminelles de l'enrôlement forcé.

Nous avons été heureux d'apprendre que M. Mure avait rendu pleine justice aux intentions du gouverneur et que, dans ses communications à son gouvernement, il n'avait exprimé aucun doute sur le bon vouloir des autorités de la Louisiane à réprimer les abus dont les sujets anglais pourraient être victimes. M. Mure n'aurait même pas eu recours à la publicité si ce n'eût été de faire relâcher ceux qui réclamaient à juste titre sa protection, si un journal de cette ville n'était venu le mettre en cause dans une critique d'une des lettres de M. Russell. Il en est résulté un début qui, bien que soulevé intempestivement, a néanmoins réduit les faits à leur proportion véritable et a démontré que les enrôlements forcés à la Nouvelle-Orléans n'ont été que des cas tout-à-fait exceptionnels, et que justice a été faite chaque fois qu'une plainte a été portée.

La taxe sur les propriétés des étrangers.—La proposition que M. Morgan a présentée au Conseil des Aldermen n'est pas telle que nous l'avions comprise d'après le rapport de la séance du Conseil. La taxe proposée ne devait s'appliquer qu'aux propriétés des étrangers non naturalisés et ne résidant pas à la Nouvelle-Orléans. Elle frapperait ainsi un grand nombre de gens du Nord et quelques européens qui tirent de leurs propriétés situées dans cette ville d'importants revenus, sans participer en aucune façon aux frais de la guerre qui a pour but de protéger ces mêmes propriétés. La question ainsi posée change complètement de face.

Néanmoins nous croyons qu'il serait d'une bonne politique de ne pas appliquer cette taxe exceptionnelle aux sujets des puissances européennes que nous avons tout intérêt à ménager.

Quant aux gens du Nord qui sont nos ennemis, nous voudrions voir prendre à leur égard d'autres mesures qu'une simple taxe municipale, mais c'est l'affaire de la Législature ou du Congrès, car nous persistons à croire que le Conseil n'a pas le pouvoir de voter une taxe sur une classe spéciale de propriétaires. C'est une question qu'on fera bien d'examiner, car si l'on veut porter un coup à nos ennemis, il faut éviter de frapper dans le vide.

Blocus de Galveston.—Le steamer fédéral South Carolina est arrivé le 2 juillet devant Galveston et a notifié le blocus aux autorités de ce port. Ce steamer a trois canons de chaque côté, un à pivot sur l'avant et deux pièces plus sur l'arrière. Le 4 il a capturé six goëlettes qui se sont présentées pour entrer dans le port. Le steamer Texas Ranger est entré mercredi dans le port au mépris du blocus. Le bateau à vapeur Josiah Bell qui allait de Beaumont à Galveston s'est réfugié dans la passe Sabine. Deux pilotes de Galveston se sont rendus à cheval jusqu'à la pointe Bolivar et sont venus par la goëlette Pardy jusqu'à Beaumont par la route afin d'avertir les bâtiments à destination de Galveston. Ils ont aussi occupé les places gardées.

A Galveston on a armé un bateur pilote pour croiser dans la baie et empêcher les fédéraux de communiquer avec la terre.

[illegible] de A. H[illegible] & Cie. —On verra par un avis inséré [illegible] Ulger Lanne est [illegible]

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'EUROPE.

Halifax, 10 juillet.—Le steamer Canada, parti de Liverpool samedi 29 juin, à midi, et de Queenstown le 30 au soir, est arrivé ici, en route pour Boston.

Liverpool, 29 juin.—Les ventes de coton hier ont été de 15,000 balles, dont 3,000 pour la spéculation et l'exportation, le marché fermant à prix pleins et avec une tendance à la hausse.

Londres, 29 juin.—Consolidés 89 1/4 à 89 3/8. Havre, 28 juin.—Le très ordinaire N. Orléans est à 111 fr., et le bas à 105. Les ventes de la semaine ont été de 9000 balles. Le marché est actif et a une tendance à la hausse. Le stock est de 316,000 balles.

Londres.—Le nouveau lord chancelier a pris son siége sous le titre de Lord Westbury.

Les commandants des escadres anglaises ont l'ordre de ne pas reconnaître la clôture des ports de la Nouvelle Grenade.

La guerre en Virginie.

Cincinnati, 10 juillet.—F. Jennings Wise a capturé trois compagnies fédérales à Glenville.

On n'a pas reçu de dépêches du général Mc Clellan depuis dimanche à midi, époque à laquelle il s'avançait vers Beverly. Il s'attendait à une attaque avant d'atteindre cette place.

Baltimore, 10 juillet.—Le bruit court de nouveau que l'armée de Patterson a été anéantie. Les troupes stationnées dans la ville se préparent à partir et à éluder les ordres de l'autorité militaire.

Les unionistes ont nommé un maréchal.

Les dépêches du major Taylor excitent une grande curiosité. On prétend qu'il est venu demander la reddition de Washington.

Le colonel Thomas est poursuivi pour crime de piraterie et de trahison.

[illegible], 11 juillet.—[illegible] annonce que les Confédérés sont fortement retranchés à deux milles de son camp, et il ordonne à toutes les troupes qui sont dans un rayon de 40 milles de se réunir immédiatement à sa colonne.

La guerre au Missouri.

Springfield, Mo., 4 juillet.—Le général Sweeney s'avance vers Verona avec une colonne mobile.

Un grand nombre de Missouriens à cheval s'assemblent à l'Ouest des plaines et le général Sweeney envoie des troupes de ce côté pour empêcher leur jonction avec le gouverneur Jackson. Le colonel Coffee a été fait prisonnier.

Le colonel Wolf a eu, samedi, à 30 milles de Springfield, une rencontre avec les Missouriens dans laquelle il a été tué. Sa troupe a eu 30 tués ou blessés. La perte des Missouriens n'est pas connue. Les fédéraux ont fait demander des renforts.

Le général Lyon est à Leesville; il s'avance sur Clinton.

St-Louis, 11 juillet.—Le Democrat dit que le général Sigel s'est battu auprès de Carthage avec 1200 hommes et dix pièces d'artillerie, et que les Missouriens avaient 6,000 hommes, sept canons et de la cavalerie.

Congrès des Etats-Unis.

Washington, 10 juillet.—Aujourd'hui dans la Chambre le bill de l'emprunt a été passé, cinq membres seulement ayant voté contre.

Le Sénat a passé le bill qui abolit les droits sur les armes.

A la Chambre le bill de cotisation de Washburn a passé. Dix membres seulement ont voté contre: MM. Burnett, Hardin, Norton, Pendleton, Reed, Robinson, Vallandigham, Voorhees, Wadsworth et Wood.

Nouvelles diverses.

Cincinnati, 10 juillet.—F. H. Stanton, jadis membre du Congrès pour le district de Memphis, Tenn., est en route de Kansas pour Washington. Il a été nommé sénateur de Kansas à la place de Lane, nommé général.

Boston, 10 juillet.—La femme du professeur Longfellow a été fatalement brûlée aujourd'hui. Son mari en voulant la sauver s'est fait de cruelles brûlures.

Wheeling, 10 juillet.—La pseudo-législature virginienne a passé une résolution par laquelle elle requiert ses sénateurs et représentants au Congrès fédéral de voter des subsides en hommes et en argent et de s'opposer à tout compromis jusqu'à ce que la rébellion soit abattue.

Washington, 11 juillet.—Le service des malles pour le centre et l'ouest Tennessee a été discontinué.

Louisville, 11 juillet.—La cour, dans l'affaire du chemin de fer, a décidé contre MM. Brady et Davis que le gouvernement a le droit d'arrêter les communications par le chemin de fer.

New York, 10 juillet.—On a vendu aujourd'hui 2,400 balles de coton à 15 3/4 c.

DÉPÊCHE DU SOIR.

Congrès des Etats-Unis.

Washington, 11 juillet.—Au Sénat, aujourd'hui, M. Fessenden a fait un rapport sur le bill de la Chambre relatif au paiement des volontaires, allouant $5,780,000. Adopté.

M. Stevens a exprimé l'espoir que le comité des voies et moyens aurait son travail prêt de manière que la Chambre puisse s'ajourner jeudi prochain. Le comité est disposé à accorder au gouvernement tout ce qu'il demande.

M. Lovejoy ne votera pas pour l'augmentation de l'armée.

Malles du Mexique.

Les difficultés concernant le traité mexicain empêchent la communication directe des malles.

Combat près de Beverly.

Richmond, 11 juillet.—Une lettre sera publiée demain dans l'Enquirer, datée de Beverly, 7 juin, 8 heures P. M., constatant que ce jour-là, près du camp du général Garnett, à Laurel Hill, à 36 milles de Beverly, un engagement a eu lieu entre le 1er régiment de la Géorgie et un corps nombreux de Yankees, dans lequel cinquante-cinq de ces derniers ont été tués. Nos troupes ont ainsi quelques chars et une certaine quantité d'armes. Un seul Georgien a été tué.

Une personne qui a quitté Winchester, mardi soir, dit que les forces de Lincoln s'élèvent à 30,000 hommes à Martinsburg, où il arrive tous les jours des renforts et de l'artillerie.

Martinsburg est bâti sur un roc et les bâtiments sont presque tous construits en granit.

Les fédéraux occupent Crafton et envoient de là des renforts à Philippi.

Le général Wise est à Charlestown, près de Gauley, et le peuple s'enrôle sous son étendard.

L'hon. J. B. Lamar est de retour à Richmond. T. B. Flournoy de l'Arkansas, y est également.

Thomas Drummond Long a donné sa démission de surintendant du chemin de fer. Il a été remplacé par M. H. D. Whitcomb.

L'adjudant général de la Virginie a donné ordre aux commandants de régiments des comtés de Green, Orange, Madison, Culpepper, etc., d'appeler toute la milice sous les armes et de les mettre à la disposition du général Beauregard.

Un capitaine fédéral a été tué dans une escarmouche près de Philippi, ainsi qu'une dizaine d'hommes, 25 ont été faits prisonniers.

Déroute des fédéraux.

Quincy (Ill.) 11 juillet.—La cavalerie d'Etat a fait son apparition à Monroe Station, a attaqué et mis en déroute les fédéraux, brûlé la maison de station, six voitures et 18 wagons, et enlevé les rails du chemin de fer des deux côtés de la ville. Un messager est venu ici demander du secours.

Le bruit court que le colonel Smith et cinquante hommes ont été faits prisonniers.

Prise d'une cargaison de café.

Fort Monroe, 11 juillet.—La canonnière des Etats-Unis "Quaker City" a capturé "l'Amy Warwick," avec cinq mille sacs de café appartenant presque tous à des personnes de Richmond.

Générosité des banques de Milwaukie.

Milwaukie, 11 juillet.—Les banques et les banquiers de cette ville ont payé aux Zouaves mille piastres en or, pour avoir fait feu sur leurs concitoyens dans les dernières émeutes.

Suppression des Télégrammes.

Louisville, 11 juillet.—L'interdiction de dépêches télégraphiques du général Scott a supprimé la correspondance de Cleveland au Cincinnati Enquirer. Cela est fâcheux, car c'était le seul document digne de confiance venant de Cleveland.

Le Cincinnati Commercial de ce soir contient ce qui suit:

Il est doux, après la lecture des paragraphes pitoyables dont les colonnes du Cincinnati Enquirer sont remplies, d'ouvrir le journal le Louisville Democrat, et d'observer comment les éditeurs de cette feuille se placent vis-à-vis le gouvernement.

Le Louisville Journal de ce matin contient ce qui suit:

Le Courrier appelle quelques hommes du général Rousseau des "durs à cuire." Les durs à cuire sont souvent durs au combat; les hommes doucereux figurent souvent mieux dans les salons des dames que sur les champs de bataille.

L'agent télégraphique du Sud appelle les soldats de Rousseau des "pauvres diables." L'expression est un peu aventurée.

Buckhannon, 11 juillet.—Un piquet envoyé en reconnaissance, s'étant aventuré trop près des lignes méridionales, a essuyé une décharge; un homme a été tué et deux ont été blessés.

Les escarmouches, pendant les deux derniers jours, ont été sanglantes. Les méridionaux sont dans des tranchées très fortifiées. S'ils font une halte défensive, il en résultera une grave perte d'hommes. Le général McClelland doit les attaquer demain.

Souscription pour élever un monument à la mémoire du colonel Dreux.—Nous apprenons que plusieurs personnes ont pris l'initiative d'ouvrir une souscription à une piastre, dans le but d'élever un monument à la mémoire du brave et regretté Charles Dreux, dont le corps est attendu ici pour être inhumé dans un des cimetières de la ville. Chacun voudra participer à ce tribut pour rendre un hommage mérité à la bravoure et au caractère de ce jeune et vaillant soldat mort à la frontière en combattant pour la défense du pays.

Des listes de souscription sont déposées dans les bureaux des Compagnies d'assurance qui suivent:

L'Union, Cie des Marchands, Cie de la Louisiane, Cie de la Nouvelle Orléans, Cie des Citoyens.

Détails sur la mort du colonel Dreux. Le Richmond Enquirer, du 8, donne les détails suivants sur cette mort regrettable.

Vendredi matin, 5 courant, au point du jour, une escarmouche eu lieu entre 100 soldats de la Louisiane (20 de chaque compagnie du bataillon du lieutenant-colonel Dreux) et une troupe ennemie de la même force. Dreux avait posté ses hommes le long d'une route par laquelle l'ennemi s'avançait. Comme il s'ap[illegible] l'impatience de quelques uns des [illegible]

s commencer le feu trop tôt. L'ennemi averti fit feu à la hâte et retraita. Malheureusement une balle atteignit le lieutenant colonel Dreux qui mourut en quelques minutes. Il donnait l'ordre de faire feu au moment où il reçut le coup fatal. Les seuls mots qu'on lui entendit dire furent: "Ne vous rendez pas!" La balle avait traversé son verre de montre et son ceinturon, et a passé à travers son corps.

La confusion causée par la mort du lieutenant colonel fut augmentée par l'apparition d'une troupe de cavaliers virginiens qu'on prit un moment pour des ennemis. Ceux-ci de leur côté crièrent "ne tirez pas" en prétendant être des amis et ils profitèrent de l'hésitation pour emmener leurs morts et se sauver.

Outre le lieutenant colonel Dreux nous avons perdu un soldat, W. H. Hackett, des Shreveport Grays.

La perte de l'ennemi a été moindre qu'elle n'aurait dû l'être. On sait qu'il y en a eu six ou huit de tués. Toute la troupe ennemie serait tombée dans nos mains, si les plans habiles du commandant Dreux eussent été exécutés. Le nègre qui a tué le lieutenant colonel a été observé et tué par nos soldats.

Grande représentation militaire à l'Opéra.—Nous rappelons au public que dimanche prochain il y aura à l'Opéra une grande représentation militaire à grand spectacle, donnée par les zouaves, artistes à Inkerman avec le concours d'un grand nombre de volontaires. La Religion du Drapeau est un drame à effet qui fera ressortir toutes les qualités de ces excellents artistes et offrira un intérêt d'actualité.

L'escadre française.—Voici des renseignements précis sur les mouvements des navires expédiés de France pour l'Amérique:

La corvette à vapeur le Catinat, qui porte le pavillon du contre-amiral Reynaud, commandant de la division navale des Antilles, du golfe du Mexique et des côtes de l'Amérique du Nord, a quitté Brest le 17 juin et fait route pour la Martinique.

La frégate à vapeur la Foudre est partie le 8 pour la même destination; les corvettes à vapeur le Prony et le Lavoisier devaient partir vers le 25.

Le contre amiral Reynaud, après avoir pris possession de son commandement, partira avec sa division pour visiter New York, Charleston et divers autres ports des Etats-Unis sur l'Atlantique.

L'état-major de M. le contre-amiral Reynaud est composé comme suit:

MM. Duimas de Lapeyrouse, capitaine de pavillon; Forget, capitaine de frégate, second; Coëtlo, capitaine de frégate, chef d'état-major; Menager, chirurgien principal, médecin en chef de la division navale; Brossolet, lieutenant de vaisseau, aide-de-camp; Basset, enseigne de vaisseau, officier d'ordonnance; Malmanche, commis de marine, secrétaire de l'amiral.

Services transatlantiques français.—L'établissement de services transatlantiques, entre la France et l'Amérique vient de faire un pas décisif. Le corps législatif de France a ratifié la convention passée entre le gouvernement et la compagnie générale maritime, pour l'installation d'une ligne entre le Havre et New York d'une part, Nantes, les Antilles et Aspinwall de l'autre.

Voici quelles sont les bases de cette convention:

Le capital nécessaire à l'exécution des deux services de New York et des Antilles a été évalué à 37 millions. La constitution du capital est déjà assurée.

Il y aura 16 navires, dont 5 d'une force de 850 chevaux chacun pour la ligne de New-York, 6 de 900 chevaux chacun pour la ligne des Antilles, et 5 de 200, 150 et 125 chevaux chacun pour les lignes annexées, total 9,085 chevaux.

La convention prévoit l'établissement d'une ligne sur la Nouvelle Orléans, dont la concession sera réservée, de préférence, à la compagnie générale maritime.

La compagnie générale maritime s'engage à desservir pendant vingt ans: 1o la ligne du Havre à New York; 2o la ligne de Saint-Nazaire aux Antilles et à Aspinwall, avec les annexes pour la Guadeloupe, le Mexique et Cayenne, moyennant le paiement d'une subvention annuelle de 9,300,000 francs.

On calcule que deux ans au plus suffiront pour inaugurer le service.

CHRONIQUE LOCALE.

Un mystère éclairci.—Hier, au point du jour, on trouva le cadavre d'une jeune femme sur le trottoir de la rue des Religieuses, entre Ste-Marie et St-André; le sang coulait de sa bouche et passant sur son visage semblait indiquer une blessure. Un groupe assez nombreux se forma autour du corps, et lorsque la découverte fut connue, la foule, composée en partie des habitants du quartier, se rendit sur les lieux. Tout le monde disait que la malheureuse créature avait été assassinée. Plusieurs personnes se persuadèrent même qu'elles avaient vu, sur le cou de la victime, les traces des doigts du meurtrier. D'autres allèrent jusqu'à nommer le coupable.

Les gens à imagination exaltée disaient que la pauvre femme avait été enlevée la veille au soir et emmenée à la caserne d'une certaine compagnie militaire qui occupe une presse à coton; que les officiers et les soldats avaient exercé des violences sur elle et l'avaient ensuite traînée sur le trottoir où ils l'avaient assassinée afin que le drame restât à jamais inconnu.

Les spectateurs, après cela, appelèrent tout naturellement sur la tête des criminels la vengeance inexorable des lois les plus sévères. Quelques-uns d'entre eux se réunirent à la porte de la presse et lancèrent des imprécations contre la sentinelle qui, ne comprenant point la cause du tapage, fit venir l'officier du jour. Enfin, la fureur populaire était telle que plusieurs soldats auraient peut-être été pendus aux reverbères sans la présence des policemen, qu'on avait décidés à faire respecter la loi.

L'officier Hagelburg que les cris des assassins n'effrayaient point, avait adressé une dépêche à M. Beach qui se transporta aussitôt sur le théâtre du prétendu crime. Il se fraya difficilement un passage au milieu de la foule et arriva, après bien des efforts, au cadavre de la victime; à peine l'avait-il regardé, qu'il s'écria: "Cette femme n'a pas été assassinée; il est évident qu'elle est morte d'une attaque d'apoplexie causée par l'abus des boissons alcooliques."

Les paroles sorties de la bouche de M. Beach tombèrent comme un coup de foudre parmi les assistants qui s'attendaient à quelque chose de plus dramatique. On protesta contre l'opinion "coronériste" par des murmures et des grognements. Eh quoi! renverser d'un seul regard tout un échafaudage d'histoires terribles, priver les citoyens d'émotions si rares par le temps qui court! C'était par trop téméraire.

M. Beach s'apercevant de l'incrédulité générale, fit appeler M. Barthelet qui vint sur les lieux, accompagné du Dr Castellanos. Ces messieurs procédèrent à l'autopsie et constatèrent que "l'intempérance", ainsi que l'avait tout d'abord déclaré le coroner, était la seule cause de la mort; qu'il n'y avait eu aucune autre marque de violence sur le corps.

La défunte était irlandaise. Elle se nommait Catherine Kelly et avait trente ans.

Mme Fanny Sweet a comparu hier matin devant le recorder Emerson. Elle était accusée de cruauté envers sa négresse Louise.

Nous avons publié, dans le numéro du 29 juin, les détails de cette affaire, après que l'esclave eut été arrêtée pour avoir mis le feu à la maison de sa maîtresse et qu'elle eut avoué sa faute à l'officier Isard, à qui elle donna pour raison du crime les mauvais traitements que lui avait fait subir Mme Fanny Smith, alias Mme Hinckley.

Les curieux avaient envahi l'enceinte bien avant l'heure fixée pour l'interrogatoire. Chacun voulait voir la femme qui avait été si célèbre dans un certain monde autant par sa beauté que par la façon dont elle maintenait elle-même ses droits, lorsqu'on osait y porter atteinte.

A midi précis, l'accusée se présenta devant le magistrat et alla s'asseoir à côté de son défenseur, M. Fields. Tous les regards se portèrent sur elle; sa figure énergique ne trahit par la moindre émotion, un sourire de mépris erra sur ses lèvres.

Le premier témoin, M. Moreau, un voisin, déclara avoir souvent entendu les cris des domestiques, dont l'une, Louise, avait porté un carcan et une chaîne qui avait laissé sur sa cuisse une profonde cicatrice. La déposition d'aucun des autres témoins à charge n'a pu établir les mauvais traitements d'une manière positive.

L'officier McLaughlin qui avait vu un nègre entrer dans la maison ayant appris qu'il n'y était point autorisé, questionna Louise à ce sujet; l'esclave lui avoua qu'elle avait formé le projet de commettre un vol dans la maison et ensuite de s'enfuir.

Le policeman suppose que c'était à cause de cette intention de vol et d'un marronnage subséquent que Louise fut châtiée.

La défense a produit des certificats de médecin déclarant qu'il n'y avait pas de marques de violence sur les négresses et que ce n'était point le fouet qui avait produit la cicatrice sur le corps de Louise.

Mme Sweet a été acquittée et Louise envoyée devant la Première Cour de District.

Paragraphes.—Hier matin, à huit heures, l'officier Robinson emmenait les voleurs Kinney et Charles McCarthy devant le recorder Adams. A l'encoignure des rues Richard et Constance, les deux individus terrassèrent l'agent; celui-ci se releva presque aussitôt, mais ne put arrêter que Kinney, McCarthy ayant eu le soin de ne pas suivre son ami. Kinney a été envoyé devant la Première Cour pour vol avec effraction.

H. C. Fonnerman, né au Massachusetts, et A. Logansyn, né en Allemagne, ont subi hier un interrogatoire devant le maire, qui les a envoyés devant la Cour de District des Etats Confédérés.—Il a été prouvé que Fonnerman, malgré les avertissements de MM. John A. Mitchell & Co., dont il était l'employé, avait continué à dire que le Sud méritait d'être conquis, &c; que Logansyn avait appelé assassin Jackson qui a tué Ellsworth, qu'il avait dit qu'il ne donnerait pas un cent pour la famille de Jackson et aiderait plutôt celle d'Ellsworth.

S. H. Everett, M. D., accusa, devant le recorder Gredlund, Harriet Emery, alias Kentucky Bull Vigne, plus Connes, alias Bag, femme de couleur libre, domiciliée dans la rue des Remparts, d'avoir cruellement battu Harriette, appartenant à l'accusée.

L'incendie du passage de la Bourse.—La veuve Quinant a été arrêtée sous l'accusation d'avoir essayé d'incendier le No 121, Passage de la Bourse.

Notre collègue de la partie anglaise parle de cette affaire avec quelques détails. Nous avons aussi été aux informations; mais les difficultés qui entourent ce mystère nous ont fait rebrousser chemin. Ce n'est que en juillet qu'il faut remuer la fange.

Le passage du Potomac.—Voici les détails que donne la Dispatch de Winchester, du 3 courant, sur le combat livré par le colonel Jackson aux troupes fédérales qui ont passé le Potomac.

Lundi dernier, les forces fédérales, sous le commandement du général Cadwallader, au nombre de 15,000 hommes ont passé le Potomac au gué de Williamsport et se sont avancées dans la direction de Martinsburg. Mardi matin vers 10 heures, la 5me régiment de la Virginie, colonel Harper, qui avait été envoyé en reconnaissance par le colonel Jackson, se trouva subitement en présence d'une force ennemie évaluée à 3600 hommes. Un combat assez vif s'engagea. Nos forces n'avaient qu'une pièce

d'artillerie qui fut hors de service après qu'on l'eut tirée deux ou trois fois. L'ennemi bien pourvu d'artillerie lançait force bombes, ce qui obligea nos troupes à se retirer, ce qu'elles firent avec un ordre parfait. Des personnes qui ont pris part au combat nous informent qu'il n'y a jamais eu plus de 400 à 500 soldats du régiment d'Harper engagés dans l'action. Les Gardes Continentaux Morgan de notre ville, commandés par le capitaine Aris, et les gardes de Ouest Augusta de Staunton étaient au plus fort de la bataille. Il n'y a eu que deux de nos hommes de tués et huit ou dix de blessés dans la compagnie Aris. La perte de l'ennemi en tués seulement a été évaluée entre 100 et 150. Une compagnie de fédéraux détachée du corps principal a été capturée par nos compagnies de cavalerie. Quarante-cinq prisonniers ont été amenés ici à la geôle. Ils ont déclaré ne s'être engagés que pour trois mois et à condition de ne pas passer la rivière. Après l'engagement le colonel Jackson avec sa brigade s'est retiré à deux milles au Sud de Martinsburg. Mardi soir le général Johnston avec toutes les forces campées autour de Winchester s'est porté à son secours.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, on nous a appris que 23 autres prisonniers, y compris un lieutenant-colonel, un capitaine et un chirurgien, ont été capturés et vont arriver ici. Ce sont tous des Pennsylvaniens.

Les fédéraux ont occupé Martinsburg et leurs forces sont évaluées de 15 à 16,000 hommes. Le général Johnson est à Darksville à sept milles de Martinsburg et il se prépare à avancer. Il a 12,000 hommes sous ses ordres. La milice du comté a été appelée sous les armes et est en train de se réunir aussi rapidement que possible.

CE QUE VEUT LE PARTI DE LA PAIX.

L'effort qui se prépare pour ouvrir une perspective d'issue pacifique à la crise actuelle, se heurte à un triple front d'opposition. Les uns affectent d'en rire; les autres crient à la trahison, au complot sécessionniste! les plus modérés objectent que parler de paix dans les circonstances présentes, c'est parler de l'impossible.

Cette dernière objection est faite en toute sincérité. Quant aux railleurs et aux déclamateurs, ils jouent leur jeu et rien de plus. Maîtres de la situation, ils craignent qu'elle ne leur échappe, et cherchent à étouffer par l'ironie ou la peur tout mouvement qui tendrait à créer dans l'opinion publique un contrepoids à leur toute-puissance. Nous les laisserons à leur tactique, nous bornant à répondre aux esprits de bonne foi qui nous demandent "ce que veut et ce qu'espère le parti de la paix."

Sans doute, à prendre ce titre au pied de la lettre, à lui donner une acception absolue et immédiate, l'entreprise qu'il implique peut sembler impossible. Mais quelle est l'œuvre politique qui n'offrirait des difficultés insurmontables si on prétendait réaliser impromptu le but auquel elle doit graduellement conduire? Le jour où M. de Cavour et Napoléon III commencèrent la reconstruction de l'unité italienne, leur projet pouvait assurément paraître une irréalisable utopie. Pour parler de choses encore plus près de nous, croit-on que la sécession fût jamais arrivée à ses proportions actuelles, si elle avait dû se faire d'un seul bond et du jour au lendemain? Croit-on que ni le Sud ni le Nord en fussent venus à la guerre civile, s'ils n'avaient été entraînés pas à pas et d'étape en étape, pour ainsi dire, sur la route qui devait les y amener? Evidemment non. Eh bien! il s'agit de refaire en sens inverse le chemin qu'on a parcouru dans la direction de l'abîme; de s'en éloigner à mesure que les circonstances le permettront, au lieu de s'y plonger aveuglément comme les hommes de la guerre à outrance; de préparer enfin les voies à un avenir meilleur par le même procédé graduel qui nous a fait un présent si désastreux.

Le parti de la paix ne rêve ni un désarmement instantané, ni une pacification accomplie dans les vingt-quatre heures. Ce qu'il veut, c'est que la porte ne soit pas irrévocablement fermée à toute chance, à tout moyen de transaction; c'est que la direction des événements ne demeure pas abandonnée sans contrôle aux hommes que l'intérêt, la passion, les engagements de position et aussi, quoi qu'on en dise, l'esprit de parti attachent invinciblement au système de la coërcition.

Le Congrès va se réunir, avec une majorité absolue acquise d'avance à l'administration de M. Lincoln. Celle-ci, d'après ce que l'on connaît de son programme, se prépare à demander toutes les armes possibles pour pousser la guerre à ses dernières limites: pouvoirs discrétionnaires, crédits illimités, levées d'hommes par centaines de mille. Il n'est pas question qu'elle doive même faire allusion à l'éventualité d'une négociation possible. Est-ce un crime de trouver que c'est là une manière de procéder par trop exclusive? de vouloir qu'à côté de la dictature dont l'exécutif va se trouver virtuellement investi, vienne au moins se placer la chance d'une intervention directe du peuple dans la situation? de demander l'appel d'une convention nationale avec mission de rechercher ce qu'il y a de mieux à faire pour l'honneur et le bien du pays!

A cette proposition si simple, on oppose avec de grandes chances la dignité du drapeau fédéral, la reconstitution de l'Union, le prestige du gouvernement. Rien de plus noble et de plus naturel que ces préoccupations, chez les hommes qui ont aujourd'hui en main, avec le pouvoir, les hautes responsabilités qu'il entraîne. Mais qui donc leur a donné le droit de penser qu'une convention nationale se montrera moins jalouse qu'eux de ces grands intérêts moraux? Les délégués dont se composerait cette assemblée ne seraient-ils pas autant pour le moins qu'ils le sont eux-mêmes—les élus du suffrage universel? N'auraient-ils pas reçu leur mandat du peuple, et représenteraient-ils autre chose que l'expression vraie des volontés de celui-ci? Dès lors, quelle abdication de principe, quel abandon de la cause nationale peut-on affecter de craindre, puisque c'est la nation elle-même qui se trouvera investie du soin de cette cause?

Il nous semble à nous, que loin de repousser avec un si grand étalage d'indignation l'idée d'une convention, le gouvernement et ses amis devraient être les premiers à désirer, à solliciter ce concours. Convaincus, comme ils le sont, que leur politique répond aux voix d'une immense majorité, ils ne sauraient avoir nul embarras à appréhender d'une assemblée qui serait nécessairement l'organe de cette majorité même; ils trouveraient au contraire en elle une précieuse coopératrice, qui les aiderait à marcher plus sûrement dans le sens du vœu général et les déchargerait en partie du poids si lourd qu'ils assument seuls en ce moment.

Que si pourtant, contre toutes leurs prévisions, la convention devait se prononcer pour quelques tentatives pacifiques, ont-ils le droit d'empêcher cette éventualité parce qu'elle ne concorderait pas avec leur propre manière de voir? Ce serait une prétention à tout le moins bien extraordinaire, et une singulière façon de prouver leur respect pour la souveraineté nationale.

La faculté et l'occasion, pour celle-ci de se prononcer sur sa propre cause, voilà tout ce que demande le "parti de la paix." Celui de la guerre à outrance veut au contraire rester maître absolu et sans contrôle des événements,—voilà en deux mots le résumé et le secret de la situation. (Courrier des Etats-Unis.)

Europe.—Voici le texte de l'article qui a paru dans le Moniteur et la Patrie et dont nos dépêches ont fait mention:

On assure positivement que des négociations vont être ouvertes pour le rétablissement de relations diplomatiques entre la France et Turin. Si elles se terminent d'une façon satisfaisante, elles conduiront à la reconnaissance de fait du royaume d'Italie, composée de provinces et d'Etats qui ont été placés sous le sceptre du roi Victor-Emmanuel par suite d'événements sur lesquels la France n'a pas maintenant à exprimer son opinion, mais qui ont été accomplis à la faveur du principe de non intervention reconnu par l'Europe. Le rétablissement des relations diplomatiques avec Turin n'impliquerait de la part de la France, au sujet de la politique du royaume d'Italie, aucun jugement sur le passé ni aucune solidarité dans l'avenir. Il prouverait que le gouvernement de fait de ce nouvel état est suffisamment établi pour permettre à la France d'entretenir avec lui ces relations internationales que les intérêts des deux pays exigent impérieusement.

La France par sa nouvelle attitude, n'entend en aucune manière intervenir dans les affaires étrangères ou domestiques du royaume d'Italie, qui reste seul juge de sa propre conduite, comme il est maître de son avenir et de ses destinées; elle agira à son égard comme les grands pouvoirs européens feront un jour dans la question américaine, en reconnaissant la nouvelle république des Etats du Sud, quand cette république aura constitué un gouvernement et fondé sur des bases qui autoriseront l'établissement de relations internationales avantageuses pour l'intérêt général.

AVIS.

La barque norvégienne LIBERTAS, capitaine Amundsen, partie de BORDEAUX pour la Nouvelle-Orléans, ayant été empêchée, par l'escadre du blocus, d'entrer dans le port de destination, est arrivée à NEW YORK le 29 juin. Elle est maintenant prête à débarquer dans ce dernier port. Les consignataires sont avertis d'aller recevoir leurs marchandises. 12 juil

Remède contre la chaleur.
UNE QUESTION.
Avez-vous fait essai de
L'Elixir de Wright,
pour la faiblesse, la dyspepsie, les maladies des organes digestifs, l'insomnie et tout ce qui dénote une constitution délabrée?
Ne perdez pas de temps!
A vendre, à la Nelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO., 21, rue de Chartres.
8 juillet—8,10,12

CHACUN SE REJOUIT.
Chacun se réjouit de ce qu'on ait inventé une préparation pour exterminer les rats et les ravets, ces fléaux des ménages. Nous pouvons maintenant répéter les paroles du grand philosophe:
"Mon mal et l'antidote sont devant moi."
Comme il s'agit d'appliquer le
Destructeur des rats et des ravets, de Wilson.
On ne saurait trouver rien de mieux pour s'en débarrasser. Faites-en l'essai! Faites-en l'essai!
A vendre à la Nelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO. 21, rue de Chartres.
8 juillet—8,10,12

EN magasin et à vendre par le soussigné—
12 cses Anis,
5 do Comino,
20 do Amandes d'Ivica,
20 barils Olives,
[illegible] cses Lentilles,
[illegible] caisses Absinthe, C. F. Berger,
[illegible] do do L. Lescouhas,
[illegible] do do L. Pernod,
[illegible] do Kirsh, Richard Spiriton,
[illegible] do do de la Forêt Noire,
[illegible] do Vermouth, Rivolta Serra et autres,
[illegible] do Cassis du Mont d'Or et Punch au rum,
[illegible] do Muscat de Frontignan de Sétit, Pratt,
[illegible] do Bitters des Arabes,
[illegible] do de Oroohe's végétables Bitters,
[illegible] do Bitters de Hostetters,
[illegible] do Genièvre de Hollande en caisses de 15 bout.,
[illegible] Vin de Catalogne très corsé,
[illegible] Vin pour familles,
[illegible] Vin rouge de différentes marques,
[illegible] do Vin blanc Haut Sauternes et Haut Barsac,
[illegible] do Sardines en 1/4 et 1/2 boîtes.
F. SANCHO,
[illegible], Vieille Levée, entre Bienville et St-Philippe

RAISINS—[illegible] caisses, de 6 et 12 cartons, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille Levée.

AVIS.

La résolution que j'ai présentée au board des Aldermen n'était pas, comme il est dit dans l'Abeille de jeudi, exclusivement au sujet des aliens [personnes non naturalisées] Elle signifie qu'une taxe devra être imposée à tous les non-résidents de la ville de la Nouvelle Orléans; que les résidents et les citoyens non naturalisés qui sont non seulement taxés DIRECTEMENT sur les propriétés foncières, mais encore INDIRECTEMENT par souscriptions, &c, en faveur des compagnies militaires, ne doivent pas être les dupes de gros capitalistes qui habitent le Nord et perçoivent, à notre détriment, le revenu entier de leurs propriétés.

J'autorise M. F. Correjolles à faire de cette déclaration l'usage qu'il jugera convenable.
L. MOREAU,
12juil Alderman du Quatrième District

Avis de Société.

LES soussignés (37 et 39 rue Bienville) ont formé une société pour le commerce des meubles dans cette ville, Philippe Ducloa et François Cazalas comme associés et Mme Marie Marevitz, veuve de Jean Datas, associée en commandite, d'après les conditions et stipulations contenues dans l'acte de société passé pardevant M. Hugues Pedesclaux, notaire public, le 30 mai 1861, lequel acte a été dûment enregistré. Les associés désirent profiter de cette occasion pour dire que la faillite de la maison dont ils étaient jadis membres est due à des circonstances sur lesquelles ils n'avaient aucun contrôle et dont ils ne sont point personnellement responsables. Ils assurent leurs anciens clients et le public en général qu'ils feront tous leurs efforts pour les satisfaire et qu'ils exécuteront promptement les commandes qui leur seront envoyées.
F. DUCLOS,
FRANÇOIS X CAZALAS, marque
Vve DATAS.
Nouvelle Orléans, 12 juillet 1861. 12 juil—1m

A VENDRE,
ensemble ou séparément,
DEUX TERRAINS contigus, situés à Lafayette, rue du Camp, entre Philip et Première, dans un des quartiers les plus respectables de la ville et où il ne se trouve que des maisons de résidence. Ces terrains, désignés par les Nos 16 et 17, d'après un plan de Benjamin Buisson, observant chacun trente pieds de front de face à la rue du Camp, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi que un terrain au fond par quatre pieds de large environ, savoir sur la [illegible].
Pour les conditions, s'adresser à Robert J. Ker, notaire rue St-Charles, No 26. 12 juillet—10t 3 ys

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, de Nova Orleans.
Assembléa Geral.
Conforme o Artigo VIII Verço lo dos Regulamentos, e Constituiçao desta Sociedade; os membros que a compoem, se reuniraõ em sua sala, esquina das ruas Elysian Fields, e Great men, Segunda feira há 1/2 horas da noite, para se constituirem à 3a assembléa geral, aonde se tratará de assumptos mui importantes à dita Sociedade.
Se recommenda a todos os membros de comparecer presentes.
Por ordem do Sr Presidente.
ANTHONY SAMBOLA, Secretario
12 de Julho

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nile-Orléans.
ASSEMBLEE GENERALE.
CONFORMEMENT à l'Art. VIII Sec 1re de la Constitution et des règlements de la Société, les membres sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes, LUNDI PROCHAIN, 15 juillet 1861, à 7 1/2 heures et demie précises du soir, afin d'assister à la troisième assemblée trimestrielle.
Comme des affaires de haute importance seront soumises au meeting on espère que tous les membres seront présents.
Par ordre du Président.
ANTHONY SAMBOLA, Secretaire
12juil

ON demande un COMMIS pharmacien et un APPRENTI. S'adresser par la poste, boîte No 668.
12juil—6t

Institutrices.

DEUX demoiselles du Sud désirent prendre position dans des familles françaises ou créoles, et comme elles sont habituées à l'enseignement, elles professeront pour ce qui concerne les leçons d'anglais, de musique, de dessin, de peinture et de broderie. Elles donneront comme recommandation les meilleures références.
[illegible] E. McKIE.
12 juil—3t au bureau de poste de la N. Orléans.

$10 de récompense
Pour celui qui ramènera au No 367, rue Craps, entre Histoire et St-Antoine, la mulâtresse MARIA, âgée de 33 ans, ayant la figure marquée, taille moyenne, cheveux plats et cheveux, couleur un peu foncée, ayant perdu [illegible] de devant, portant un mouchoir à la tête.
12juil—3

UNE demoiselle qui peuvent fournir de bons renseignements, voudrait faire la couture française et anglaise et autres travaux [illegible] dans une famille. S'adresser chez M. FRANK, rue Bourbon, No 122, entre St-Pierre et Toulouse.
12juil—1t

ON demande une cuisinière blanche ou de couleur, pour une petite famille. S'adresser rue Mandeville [illegible].

GENIEVRE de Hollande—15 pipes de la marque "Dr. [illegible]" et marque "Dunbeck", à vendre par
AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier
12juil

VINS ROUGE pour familles—60 barriques vin rouge, Montferrand.
12 barriques vin rouge St Laurent.
[illegible] do do St Estèphe.
[illegible] do do St Emilion.
[illegible] do do St Julien.
[illegible] do do Bourg, 1er cru.
[illegible] do do Haut Talence.
[illegible] do do Cantenac.
[illegible] do do Château Bernone.
[illegible] do do Margaux.
[illegible] do do St Lambert.
[illegible] do do Vrai Royer Cauon.
[illegible] do do Grand Vin Margaux 1er cru.
[illegible] do do Pauillac.
En magasin et à vendre par
A. CARRIERE & Cie.
20juin 27 Vieille Levée

BOURGOGNE et MACON—60 barriques vin Macon, 25 barriques vin Bourgogne
[illegible] de do Beaune, 1er cru.
Sous les clefs de la douane, à vendre par
A. CARRIERE & Cie, 27 Vieille Levée.
25juin

VIN rouge en barriques—60 barriques de St Emilion, 172 de Margeaux, des maisons bien connues de Larronde Frères, F Roussson et Lescombe & Co.
A vendre par S D GRATIAA & Co, rue de la Douane, No 52
24 juin

GENIEVRE en douane—10 pipes impérial de Nolet, 20 dito Lorcine Boubert, à vendre par S D GRATIAA & Co, rue de la Douane No 52
24 juin

WHISKY—Un assortiment en magasin et à vendre par S. D GRATIAA & Co, rue de la Douane No 52
24 juin

FRAISES en jus—50 caisses, en magasin et à vendre par S D GRATIAA & Co, rue de la Douane No 52
24 juin

VINAIGRE—15 barils vinaigre de vin blanc, en magasin et à vendre par S D GRATIAA & Co, rue de la Douane No 52
24 juin

AMANDES—50 balles amandes à coque tendre, 25 balles do do, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille Levée
22 juin—6t

EN magasin et à vendre par le consigné, 15 barriques Cognac de J Arnaud.
10 Sme cognac de A. Renaud.
10 barriques vin rouge Château de Pontet.
[illegible] do vin blanc Haut Sauternes extra.
[illegible] demi barriques vin rouge Sa.
[illegible] demi barriques vin blanc Haut Sauternes 1861.
[illegible] caisses vin rouge extra Château de Pontet.
[illegible] barils olives en saumure.
[illegible] caisses moutarde diaphane de Louis Maille.
[illegible] paniers huile d'olives.
12 estagnons eau fleurs d'oranger.
[illegible] caisses gelée de fruits assortis.
1500 demi boîtes champignons de Battor.
[illegible] paniers champagne Duvenez, grandes bouteilles.
[illegible] do do do demi do
Un large assortiment de vins vieux et de dessert en caisses, des marques Château Lafitte, Pauillac, Margaux, Pontet et Haut Sauternes, Château Barsac, Sauternes, &c. A vendre par E. DAFFEZ.
18juin 27 rue Royale

HUILE—150 paniers huile Plagniol, à vendre par CHAUDET & NEE.
ABSINTHE—200 caisses Pernod, à vendre par CHAUDET & NEE.
VINS—60 barriques Margaux.
[illegible] do Bourgogne.
[illegible] quarts Madère.
[illegible] do Porto.
21 barriques vin de Catalogne, en magasin et à vendre par CHAUDET & NEE, 167 et 169, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.
21juin

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en magasin:
[illegible] paniers huile 32 onces Bouinglasgt,
[illegible] caisses huile 32 onces viergo,
[illegible] do huile 32 pouces double clarifiée, J L Dussol,
[illegible] caisses olives Th. Bonnan,
[illegible] do cornichons,
[illegible] quarts Burgundy Port,
[illegible] quarts Madère,
2000 caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenburg frères, Nathaniel Johnston, Barnet Jeune, de Bordeaux.

Encore un nouveau déballage.
Chez C. LELIEVRE & Co.,
174 rue Royale.
REÇU par le steamship Bienville, de New-York—
20 grosses de ruches pour chapeaux, dernière nouveauté, depuis 25 cents jusqu'à $1 50.
400 boîtes de fleurs pour coiffures à 50 cents la boîte.
Coiffures or de la plus grande richesse, haute nouveauté.
Un magnifique assortiment de fleurs volettes et or.
Ceintures et bracelets tissus or.
Agrafes et boucles à ceintures Royreuth.
Galons et passementeries or.
Résilles, boutons et ornements or.
Epingles coiffures du dernier genre.
Plumes, bouquets, bouteilles.
Bijouterie à deuil en jais, montures or.
Galons et porte-monnaies, nouveaux genres.
Boîtes à ouvrages.
Jeux de lotos, dominos, dominos, à 60 mes

UNE PRESSE HYDROLIQUE,
A VENDRE PAR
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe.
16juin

Cigares de la Havane.
CENT Mille cigares de la Havane de toutes grandeurs, tels que Regalias, Media Regalias, Brevas, Londres, Conchas, &c, et des marques les plus recherchées—Washington, El Sol, Flor de Meneses, Inhabited, etc., etc., en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64.
6mai

JALAP—4 balles Jalap du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, à vendre en Douane ou droits payés par CABALLERO & SABUALDO, Rue Vieille-Levée, No 48, au troisième et Bienville.
9 avril

FRAISES en jus—50 caisses, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co., rue de la Douane.
17juin

HUILE—100 caisses huile Boulanger, 32 onces; 300 paniers de do; 300 do demi-bouteilles, 12 onces; à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée
20 juin

VINS—200 barriques St-Julien, St-Estèphe, Margaux; 200 caisses do do do; 100 barils Haut Sauternes et Haut Barsac; 200 caisses do do; 50 quarts vin Madère, 100 quarts vin Sherry. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée
20juin

VIN rouge en barriques—30 barriques St Emilion, 100 de Margaux, des maisons Larronde Frères, F Roussson et Lescombe & Co. A vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane, No
1 juill

VINAIGRE—15 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane
1 juill

VERMOUTH—25 caisses vermouth de Picard & Co, 25 caisses vermouth de Rivolta Serra, 50 do Bitters [illegible]. En magasin et à vendre par HY VALETON & Co, 27, 29 et 31, Bienville
4 juil

LIQUEURS—20 caisses assorties de Noilly, 25 caisses absinthe de Onedo, "Paradis", 100 caisses punch au rum, Ratafia, Raspail, [illegible], 50 caisses eau vert, stomachique, 2 caisses mandarine extra. 100 paniers guignolet d'Angers. En magasin et à vendre par HY VALETON & Co, 27, 29 et 31, Bienville
4 juil

FROMAGE [illegible] de Mayence—12 caisses de 12 fromages chaque, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH, [illegible] Vieille Levée
8 avril

Avis aux Français non enrôlés.

La réunion annoncée par les journaux de mercredi dernier, ayant pour but l'avoir le comp et règlementaire d'une compagnie pour se joindre à la Légion Française, n'ayant pu avoir lieu à cause du mauvais temps, nous invitons tous ceux qui désireraient en faire partie, à se réunir dimanche prochain 14 courant, à 1 heure P. M. à la loge Parfaite Union, rue Rampart entre Dumaine et St Philippe.
Les membres en faisant déjà partie, sont priés d'être exacts à l'appel nominal qui sera fait par le président du conseil d'administration.
Le président du conseil d'administration,
J. C. LANOLES,
Ed. MANINT,
J. A. CASADEVANT, Membres de la Cie
12 juil—2

Nouvelle-Orléans, le 12 juillet 1861.
NOUS soussignés, tous faisant partie des Volontaires Français, désirant ne pas suivre ce corps dans la voie où il semble prêt à s'engager, donnons notre démission de membres du dit corps.
Lopez, Clément, 1re comp.; Héry, Louis, soldat, 2me comp.; Bertrand, Marius; Dewailly, Joseph; Plan, Michel, 1re comp.; E. de Fontbianche, sapeur; A. Gasset, 1er caporal, 3me comp.; Pénot, Vincent, caporal, 1re comp.; Pignon, François, sapeur.
12juil—1

Tirailleurs Français.

LES Volontaires Français démissionnaires et les Français qui désirent faire partie de la dite compagnie, sont invités à s'inscrire chez le capitaine provisoire, à la Épicerie de l'encoignure Toulouse et Bourbon, où les listes sont déposées.
Une réunion aura lieu ce soir, 12 courant, à 7 1/2 heures précises, rue St-Pierre, No 113.
Par ordre du capitaine provisoire.
Le sergent major, F. MENOCHET.
12juil—1t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.
Nile-Orléans, 10 juillet 1861.
A UNE élection tenue, le 8 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, ont été dûment élus Directeurs pour l'année:
MM. S. Pinson, P. Maicebic, J. N. Blake, F. Moquenbr, A. Laforest, W. A. Gordon, C. H. Kenison, P. Gasprnes, H. Peychaud.
Et à une réunion des Directeurs laquelle a eu lieu aujourd'hui, M. Samuel Pinson a été réélu Président et M. P. Gasprnes Vice-Président.
LOUIS BARNETT, secrétaire.
11 juil

Societa Italiana di Mutua Beneficenza.
In seguito a risoluzione presa nella seduta 7 corrente, si invitano i societarii a portare per un mese il lutto in segno di dolore per la morte dell' illustre CONTE DI CAVOUR, al quale tanto deve la patria nostra.
11 juil—3t P. MARINONI, Segrt

Sociedade Portugueza de Beneficencia.
ASSEMBLEA GERAL.
Os membros que compoem esta Sociedade se reuniraõ DOMINGO 14 do corrente, no seu local, no caminho de Bayou, entre as ruas de St Claude e Tremé, as 9 horas da manhaõ, para trataraõ de assumptos necessarios a dita Sociedade.
O Senr Presidente espera que todos os membros estejaõ presentes na dita ocasiaõ.
Por ordem do Senr Presidente.
MANOEL R. AVELLAR, Secretario.
N. O. 11 de Julho de 1861 11julio—3

Truffes.
UNE Caisse 100 1/4 boîtes, en magasin et à vendre par AM COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier.
11 juillet

ABSINTHE—100 caisses absinthe Pernod. 100 caisses absinthe Berger. En magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier
11juil

PATÉS TRUFFÉS.
3 caisses 100 boîtes chaque, en magasin et à vendre par AM COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.
11juil

VERMOUTH!
100 caisses Vermouth "Noilly, Prat & Co" en magasin et à vendre par AM COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier
11juil

LAGER BEER—25 demi barils venant d'être reçus et à vendre par S. D. GRATIAA & Co, Rue de la Douane No 52.
11juil

Etalon trouvé.
Trouvé, mardi matin, 9 du courant, au marché à la viande, Deuxième District, un jeune étalon que le propriétaire peut venir réclamer en payant les frais d'insertion et de pension. S'adresser à M. Berger, au marché à la viande, table No 11. 11juil—2

ANANAS.
VINGT-CINQ douzaines ananas en boîtes de 2 livres et 2 1/2 liv., à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
10 juil

PRUNES—30 caisses prunes d'Ente, 1er choix, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

CAFÉ Java—50 caisses café Java, d'gouvernement, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

POIVRE—50 sacs poivre en grain, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

PLANCHES à laver—100 douzaines planches à laver en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

BOUTEILLES—60 paniers bouteilles bordelaises, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

TRUFFES—4 caisses truffes du Périgord, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

PETARDS—[illegible] caisses pétards Chinois No 1, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

SAUCE—[illegible] caisses Worcestershire sauce, 1/2 et 1/4 bouteilles, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

SARDINES—100 caisses sardines Rodel, 1/4 et 1/2 boîtes, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

CIRAGE—50 caisses cirage 1/2 et grandes boîtes, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis
10 juil

Etablissement hydrothérapique du SUD,
Du Dr RANCE,
A BILOXI (Mississippi).
CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Byrenheidt, et dirigé actuellement par le Dr H. Rancé, sera prêt à recevoir des malades le 1er juin prochain.
24 avril

90, Rue de Chartres, au 1er étage,
LEON LAUGRIN, avocat
(Licencié en droit de la Faculté de Paris),
AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, [en] entre des affaires ordinaires devant les Cours de l'Etat], de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France.
16 juin—3m

Avis aux médecins et aux familles.
NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFERES perfectionnés du Dr L. H. LEFEBVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de toute genre dans que le malade soit dérangé de son lit, traiter les maladies en opérant le mieux par d'abondantes transpirations et par l'absorption des médicaments par les pores de la peau.
Appareils pour bains généraux, pour douches ou bains locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.
Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, peuvent s'adresser chez le Dr Duperron, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nile-Orléans. 3 juin

Guerre, Commerce et Education.
COMME ceux qui sont dans l'impossibilité de s'engager pour le siége de la guerre, doivent être préparés à remplir d'autres devoirs publics, et les fonctions de ceux qui quittent la Nouvelle-Orléans,
Le Collége Commercial de Dolbear
sera ouvert pendant toute l'année, le JOUR et le SOIR pour préparer les jeunes gens aux opérations de la banque et du commerce. TENUE DES LIVRES, ECRITURE, MATHEMATIQUES, LANGUES, &c, &c, sont confiés à des professeurs spéciaux afin d'éviter la perte de temps aux élèves. C'est la CULTURE DE L'ESPRIT qui procure le succès seul à dans la guerre que dans les opérations commerciales!
Pour détails, [illegible] gens et autres sont invités à se présenter. Conditions—libéral au cœur tous
24 juin—1m RUFUS DOLBEAR, Président.

FRAISES au jus—50 caisses fraises au jus
100 do fruits en jus assortis
100 do fruits à l'eau de vie ass.
100 do cerises à l'eau de vie
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 88, Vieille Levée
18 juin—1m

GRAINE DE LIN et de chanvre, Essences, &c.—50 barils graine de lin de choix; 20 barils graine de chanvre; 200 onces essence de roses, 100 livres do de Portugal; 30 boîtes de canne en lames et en sorte. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée
26 juin

Tapettes de campagne.
100 douzaines tapettes recouverts en cuir, de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHÉ, par ROUSSET & VOORHIES, No 65, rue du Canal, près Chartres.
[illegible] assorties en FER BLANC, MOQUES, GUILLERES et FOURCHETTES 19 mai

DIVERS—100 caisses macaroni, 300 caisses pâtes assorties, 200 paniers huile d'olive, 100 paniers bouteilles à vin, 300 caisses vermouth, 200 caisses cassis, sirop, ratafia, 300 caisses absinthe suisse, 100 caisses bitters, câpres, cornichons, 15 barils olives verdales, 500 caisses savon de Castille, 100 caisses savon de Winchester, à vendre par LAMATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson
29 juin

VERMICELLI, MACARONI &c.—En magasin et à vendre par le soussigné—
30 caisses vermicelli d'Italie,
30 do macaroni do
30 do pâtes assorties do
FREDERIC AVET, 59 et 61 rue Vieille Levée entre Bienville et Conti.
3 juin—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 141, RUE DU CANAL.
CAPITAL SOUSCRIT $411,500.
—DIRECTEURS:—
Abraham Miltenberger, J. B. Gribble, [illegible] Roberson, J. O. Nobion, G. M. Wright, J. Belcher, [illegible] Mendon, G. Sabatier, [illegible] Lamas, S. M. Derby, J. M. Bonnaide, J. Tuyes.
Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes survenues occasionnées par les incendies, contre les dommages et [illegible] les rivières [illegible].
J. W. RINCKER, Secrétaire

Compagnie d'assurances mutuelle, de l'Etat de la Louisiane.
BUREAU, RUE DU CAMP, No. 26.
Capital souscrit ....$301,000.
B. GANUCHEAU, Président,
AMADEO LANGRY, Vice-Président,
A. PICOLET, Secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Amedée Landry, Octave Voorhies, W. G. Botterton, [illegible], Théodore Lanaux, Frank Shaw, [illegible], C. J. Bell, W. Cooper, [illegible], Rodolphe, F. Hickman, J. Lagraves, [illegible] Lugan, P. Rotchford, [illegible] Harris, C. Grucco, Chas J. Leeds, J. Rochard, J. J. Wagner, J. O. McLearn, A. D. Grieff, L. Houdousaye, Valen Hoorman, Théodore Frois, W. A. Kent, Martin Fuig, J. B. Marison, J. Zolly, W. Crusat, J. A. Bonnabos, J. J. Herr, W. J. Conger.
Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages occasionnés par le feu, et tous les autres risques ordinaires, aux taux on ne peut plus modérés.
Nile-Orléans, 1er septembre 1860.

PLOMB—100 saumons, en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 16, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée
18mai

Légion Française.
CADRE No. 3.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1861.
Tous les officiers, sous-officiers, caporaux et légionnaires de la compagnie sont convoqués pour former le cortège funèbre de feu le lieutenant colonel Ch D. DREUX se réuniront AUJOURD'HUI à dix heures précises du soir, au local de la Loge Parfaite Union, en uniforme et équipement complet, afin de s'organiser et de faire un exercice préparatoire. Des fusils de munition seront fournis à chaque légionnaire au lieu et au moment de la réunion. Les membres pourront, conformément à l'ordre, un crêpe au bras gauche.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.
Ch LAFFON DE LADEBAT
12juillet—1

GARDES D'ORLEANS.
Cinquième Compagnie.
Les membres de cette compagnie sont priés de se rendre à la salle d'Orléans, dimanche, 14 courant, à 10 heures du matin, pour affaires importantes. La plus grande ponctualité est requise.
Note—Les jours d'exercice sont:
Exercice de bataillon le jeudi; exercices de peloton vendredis à 5 heures et demie de chaque semaine.
Rendez-vous à l'arsenal.
Par ordre supérieur. EUGENE TOURNÉ, Sergent-Major
11juil—2

Batallon de Cazadores Españoles, 2a Compañia.
Los miembros que la componen se reuniran el DOMINGO 14 del corriente, entre 6 y 7 de la tarde en el cuartel, para tratar de asuntos interesantes. Por orden del Capitan.
El Sargento 1ro
12julio— J GARCIA

Legion Española de la Nueva Orleans.
Habiendo sido dicha Legion aceptada por S. E. el Gobernador del Estado de la Luisiana Thomas O. Moore, para el servicio activo solo en los limites de la ciudad de Nueva Orleans, se suplica à todos los individuos que han firmado las listas de la citada Legion el 9, se reunan el sabado proximo 13 del corriente, à la 6 1/2 de la noche, en el sa on esquina Perdido y Barone enfrente al deposito del carro de Carrollton, para tratar de asuntos importantes.
De orden del Sor Presidente.
Nueva Orleans, 12 julio 1861. 12julio—2

Meschacébé Native Guards.
Les membres de cette Compagnie sont requis de se réunir dimanche soir, à 3 heures précises, à la salle de la Société l'Economie.
Chaque membre à qui la plus grande ponctualité est recommandée aura le soin de se procurer un bouquet.
Par ordre du capitaine A. Lanoue.
C. DUBOIS, Sergent-Major
12juil—2

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.
COMPAGNIE DE RESERVE
Les membres de la Compagnie sont invités de se réunir à la caserne, rue St Pierre, près St Claude, tous les lundis, mercredis et vendredis, pour exercice.
Par ordre. H. RUFFIER, capitaine.
B. O'CONNELL, 1er sergent

Quartier Général du Jackson Regiment.
Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1861.
Ordre spécial No 1.—
I. Le Régiment Jackson ayant été accepté par le gouverneur de la guerre, les capitaines de compagnies attachés au Régiment devront se présenter avec leurs hommes au bureau de l'adjudant, à la Bourse des Négociants, rue Royale, lesquelles seront enrôlés dans le Régiment.
Les compagnies seront mises en activité et observeront l'ordre de service à Camp Moore.
2. Le lieutenant-colonel T. A. Harris est nommé instructeur à l'Institut Militaire de la Virginie, pour le commandement et les soins du régiment.
Il sera établi une école d'instruction, les officiers commandants et les commis des compagnies de bataillon, et de division, etc.
C. C. MILLER, Col Com du Régiment Jackson.
JOSEPH GOLDMAN, Adjudant, 6 juillet

Dissolution de Société.
LA société existant entre MM. MICHON & DESFORTES, a, partir d'aujourd'hui, d'un commun accord, par acte passé pardevant M. Drey, notaire public.
Nile-Orléans, 30 juin 1861

Formation de Société.
UNE société a été formée sous la raison de MICHON & SCHWEITZER par acte passé pardevant M. Drey, notaire public.
M. Michon profite de cette occasion pour remercier le public en général pour le bon accueil qu'il a accordé et espère qu'il le continuera. La nouvelle maison fera tous ses efforts pour satisfaire.
Les prix de cette maison vont être considérablement réduits.
1 juil—10t

MAGASIN A LOUER.
LE magasin No 47, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à HENRY SAMORY, No 47 rue Vieille Levée.

SALAISONS françaises, conserves, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille Levée.
8 juil

FRUITS au vinaigre et conserves—50 caisses fruits au vinaigre, conserves de fruits à l'eau de vie, fruits à l'eau de vie, conserves, etc. A vendre par BERNARD TURPIN.

AMANDES—15 balles amandes de coque tendre, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille Levée
8 juil

BIERE et Porter de Tennant—100 barils, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
5 juil—6

RAISINS—[illegible] caisses raisins, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille Levée.
8 juil

CHANDELLES [illegible] caisses de 4, 5 et 6 à la livre, à vendre par BERNARD TURPIN, 85, rue Vieille-Levée.
5 juil—6

CANELLE et Muscade—A vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée
8 juil—6

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—10 pipes, en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
8 juil—6

WHISKEY d'Irlande—5 ponçons, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
8 juil

EAU-DE-VIE et genièvre du pays, 5 barils, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
8 juil—6

CONFITURES des Shakers—5 caisses confitures assorties, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
8 juil—6

PETITS Pois—[illegible] boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
8 juil—6

SARDINES—[illegible] caisses sardines, boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
1 juin—6

CUBA Sixes—75 caisses de 100 cigares, à vendre par BERNARD TURPIN, 85 rue Vieille-Levée.
8 juil

ALCOOL—40 barils, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 16, rue de la Douane, entre les rues de Chartres et Vieille Levée
8 juil

SUCRE—100 barils sucre raffiné en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 16, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée
8 juil

ALCOOL—40 barils, en magasin et à vendre par E. TROISGROS. Rue de la Douane, No 16, entre Chartres et Vieille-Levée.
8 juil

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
A partir du 30 juin les trains de passagers partiront de la gare au bas de la rue Calliope à 7 heures A. M. et 5 P. M. et arriveront à 9 heures et 15 minutes A. M. et à 8 heures et 45 minutes P. M.
Le train du matin correspond exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à ce point il y a des correspondances établies avec le chemin de fer de Mobile et Ohio pour le Nord et le Sud. Le train du soir se relie à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Les deux trains correspondent exactement avec le chemin de fer central du Mississippi pour tous les points au Nord et à l'Est.
Prix du billet pour Mobile $12 50
" " " Selma 20 50
" " " Montgomery 23
Temps du trajet pour Mobile ....24 heures,
" " " Selma ....42 "
" " " Montgomery ....55 "
T. S. WILLIAMS, Surintendant-général.
2 juil

VENTE A PRIX COUTANT.
E. ROLLAND,
Marchand de CHEVEUX,
Rue de Chartres, 96, entre Conti et St-Louis,
INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'en raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet, il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX à prix coutant—
Frisettes pour bandeaux $1 50
Frisettes frisées 1 00
Nattes sur peigne, la paire, depuis 1 00
Nattes pour chignon, depuis 1 00
Coche-peigne, depuis 1 00
Perruques pour hommes 10 00
Perruques entières pour dames 20 00
Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues aux mêmes conditions.
Salon réservé pour les dames.
Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux.
2 juil—1m

Huile! Huile! Huile!
CINQ CENTS caisses huile d'olive venant d'arriver, à vendre à bas prix pour clore une facture, par J. & J. NARDOS, 43, Vieille Levée.
3 juin

EAU DE COLOGNE, Farina—1 caisse véritable eau de Cologne en bouteilles recouvertes en osier, de trois grandeurs, à vendre en gros et en détail, par ROUSSET & VOORHIES, 65 rue du Canal, près Chartres
20 juin

ALE PALE—50 barriques Ale pale de Hodgson, de la meilleure qualité supérieure, en bouteille et demi bouteilles, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO., encoignure Royale et Conti
20juin

LAGER BEER DE BAVIERE—25 barriques, de cette célèbre Lager Beer de Bavière, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO, encoignure Conti et Royale
20juin

HUILE—1000 paniers huile Marigotappi 22, 24, 11 et 12 onces, 500 paniers Plagniol, 24 et 12 onces, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée
2 mai

SCOTCH ALE de Wm Younger & Co—50 barils en demi-ronchons, en magasin et à vendre par BEULATOUR & Co, 69, Vieille Levée
1 juillet

IMPERIAL ALE de Wm Younger & Co, Edimbourg—40 caisses en grands-ronchons, en magasin et à vendre par BEULATOUR & Co, 69, Vieille Levée
1 juillet

GENIEVRE en douane—10 pipes impérial de Nolet, 20 dito Lorcine Boubert, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane No
1 juill

Dépots d'armes.
LA maison LIOY & ANDREE, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefaucheux;
de Colts;
de Adams;
de Smith & Wilson—
Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces genres de revolvers.
24 avril Coin Bienville et Royale

ARMES.
6 caisses fusils doubles,
60 carabines Minnie-Chatte,
18 pistolets do
14 do à 4 et 6 coups,
A vendre par BERNARD & PIAGET,
29 avril 46 rue de Chartres

PORTO—Madère—Sherry—150 barils vin de Porto; 150 barils vin de Madère; 25 barils vin Sherry, à vendre par LAMATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.
29avril

Liste des lettres françaises
Restant à la Poste le 12 juillet 1861.

A
Alexandre artiste; Audiat, L. m. e. Eugène; André, b s, Eugène; Aynaud, Joséphine; Armand, Ferdinand

B
Baudouin, Mathilde; Brault; Beltzhans, major D; Bertin, Oscar; Bernard, E L; Bienvenu, A. Emilie; Briant, Georges Mme; Briant, G. F.; Bourges, Eulalie Mme; Bordeaux, Vve Mme; Bourdin, Alfred; Balabinco, A; Bangon, L

C
Caillat, H; Caparville, J J; Gremé Fetter; Chopple, V; Coat, J. F.; Caillé, A; Cottin, F; Cotte, Alice Mlle [aux soins de Louvement]

D
Darcolez Marcel; Dechoux & Sumonse; Deveuve, H, Mme; Daspesin, Armentine; Dorsamas, Emerie; Daugert, B. contractor; Desplantier, Amd Jr; Debelleme, L. E; Durelle, Gustave; Duquerron, Auguste, 2; Derand, Aurélia Mlle; Darveaut, dentiste

F
Favre Constance Mme; Fagot, C, Justine, 2; Fayeuse, C. S. capt. 2; Faure, Alfred; Fernandes, J. R.; Fentin, G; Fouquet, A

G
Goust, Emile; Guillot, Edouard

H
Hebert, City Hall; Hebert, Oscar Roman; Huert, H M; Haller, Léon

J
Juillien, J; Jaunne, Oscar; Jamanville, Gustave

L
Lassalle, Edmond; Lacour, E; Landry Lestine; Lagarue, Ernest; Labourthie, E; Lapaine, François; Lebreton S. M.; Livandais, Delphine, Mlle; Lisboay, Vve Mme

M
Maison, Ernest; Masson, L. Joseph; Marceaux, Elmira Mme; Martel, Louis, Mme; Maurice, Eugène; Michel, Pierre; Michel, Célestine, Mme; Monbiere, F. C. C.; Moquier, Jean; Morel, Robert; Montamat, F. E.

N
Nougé, B

P
Pelsance, P; Pecquier, L; Pepin, A; Plumber, Clavin Mlle; Peurin, Ernest; Ponsée, Armand; Poullot, Catherine Mme

R
Renson, Vve L Mme; Reine, Vve Fétis Mme; Roubelot, Augt; Reid, Martin

S
St-Mour, H Stuart

V
Vallé, A; Verous, Léon; Vidal, J V; Vivanti, Jantin

W
Weber, Louise

INITIALS
"Capitaine des mauves
"Mme T Sophie.

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS.
Nueva Orleans, 12 julio 1861.
1 Alvistar, Ant; 2 Asserto, Anthony; 3 Bass, A[illegible]; 4 Bassett, Louis; 5 Cassellucci, Peter; 6 De Torres, Maria P; 7 De Valle, Mary Ma; 8 Fernandez, José; 9 Garcia, [illegible]; 10 Galvanti, C; 11 Llorac, A D; 12 Marquez, C 111; 13 Montaldo, Joseph; 14 Menestrelle, A D; 15 Ri el, Louis; 16 Santini, Joseph; 17 Sala, Pablo

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nile-Orléans et de Covington.
A partir de LUNDI, 15 juillet, les règlements ci-suivant seront strictement observés:
1. Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret n'en soit PAYÉ D'AVANCE au comptoir du bateau, au chemin de fer.
Il devra toujours être présenté des reçus duplicata pour le connaissement.
Il ne sera pas reçu de fret après 1 heure du matin pour le fret du jour.
G. A. FOSDICK, agent, Rue Natchez No 45.
4 juil—1m

COMPAGNIE DU Grand Chemin de fer De la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Département des Terres.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1861.
LA Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en vertu d'un acte du Congrès des Etats Unis du 3 juin 1856 et d'un acte de la Législature d'Etat du 16 mars 1857, est devenue propriétaire de 786,000 acres de terre dont elle veut disposer.
Ces terres sont comprises dans une étendue de trente milles de largeur quinze milles de chaque côté du chemin—et s'étend depuis le terminus à la Nouvelle-Orléans à la rivière Sabine, la ligne de division du Texas—distance de cent quatre-vingts milles environ—et elles offrent des régions les plus fertiles de l'Ouest.
Les terres situées en face des premiers cent vingt-cinq milles du chemin de fer de la Compagnie se trouvent dans le voisinage des paroisses du bord du fleuve Mississipi, sur le Bayou Lafourche, le Grand Lac et ailleurs. Entre ces vingt-cinquième et les premières milles la Compagnie possède beaucoup de terres fertiles et de prix dans les prairies qui se trouvent dans le rapport de la beauté, de la salubrité et de la fertilité.
Entre le cent quatre-vingt-dixième mille et la rivière Sabine, se trouvent des terres pour récoltes de coton et des terres pour le paturage. On y trouve en abondance bois, poissons et gibier, de même que des terres propres au bétail. On croit que ces terres pourraient être avantageusement utilisées.
On pourra obtenir de plus amples informations au bureau de la Compagnie, à Brashear City dans la paroisse de Ste-Marie, Louisiane.
Les terres de la Compagnie seront payées moyennant une procuration écrite et signée de l'agent de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans.
Le paiement de la vente sera en un tiers comptant, le reste en billets à un an et à deux ans, payables dans la banque de la Nouvelle-Orléans avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les terres de la Compagnie seront vendues de préférence à ceux qui en feront la demande, et au prix déterminé par la Compagnie.
Les acquéreurs de ces terres auront le droit de choisir parmi les terres situées de chaque côté du chemin, en cette ou de les acheter en un temps raisonnable.
WILLIAM G. HEWES, président.
G. W. R. BAYLEY, agent pour les terres.
5 juil—1m—et

Volontaires—Attention!
LES soussignés offrent à vendre aux Compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS, pour tous les genres d'équipements militaires, le tout disposés sur le bas prix.
H. LESRETON & Co.
128, rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.
N. B.—Que l'on s'adresse de suite 6 juil—10

Dissolution de Société.
LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison Collins, Carrière & Co, pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 1er juin 1861 par l'expiration du temps et du consentement des parties.
C. C. COLLINS,
O. CARRIERE,
G. D. LOGAN,
A. CARRIERE.
Associé en commandite,
Le soussigné continuera les affaires de ce genre en son propre nom et pour son propre compte.
2 juil—1m C. C. COLLINS.

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge Montferrand.
200 caisses vin rouge St-Laurent.
A vendre par E. BORDELOIS, No. 21 rue Conti.
12mai

SARDINES à l'huile—[illegible] caisses quarts et demi boîtes, de Nantes, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 88 Vieille Levée.
15 juin—15

Alumettes de Clark.
DOUZE caisses de 100 grosses chaque, à vendre par F. P. DUCONGE, 28 rue de Chartres
12 juin

BAQUETS—50 doux. baquets peints; BOUCHONS—50 balles bouchons pointus et égalisés;
WHISKY—200 caisses Valley whisky;
FICELLES—4 boucants ficelles françaises;
ABSINTHE—200 caisses absynthe, E. F. & Y. L.;
PLANCHES A LAVER—100 douz. planches à laver;
BALAIS—[illegible] doux balais assortis;
BOUTEILLES—400 paniers bouteilles Bordelaises;
TRUFFES—4 caisses 400 1/2 boîtes truffes du Périgord.
PETARDS—300 caisses pétards Chinois, No 1, Gefdahop.
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 à 16, rue St-Louis.
20 juin

E. DEFFEZ,
Successeur de Tombourg & Co.
Marchands-Commissionnaires en général,
IMPORTEURS DE
Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Château de Pontet, Lafitte, Margaux, D'Arche, Gaurand, &c.
27, rue Royale, entre Conti et St Louis.
5 juin

[illegible] ALLE DE MANCE
A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,
De la Faculté de Paris,
rue Bourbon, No. 298, entre Ursulines et St-Philippe.
1avril—6m

Changement de local.
R. B. SYKES, encanteur, a transporté son magasin du No. 36 au No. 36 RUE DES MAGASINS, immédiatement en-dessous de la rue Natchez.
Jours de vente, comme d'habitude, les mardis, et samedis. Ventes du dehors, tous les jours.
25 mars

Dr THURBER,
DENTISTE.
SALON D'OPERATIONS,
148, rue Royale,
Entre St-Pierre et Toulouse.
1 oct—1a

Changement de domicile.
Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment. L'entrée est par la rue Bienville No. 25.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du steamship [illegible], à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, No 64, rue des Magasins.

Cigares Principe.
25 MILLE Véritables cigares Principe, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins No 64.
10mai

VIEUX whisky Bourbon—15 barils, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 88, Vieille Levée
16 juin—15

A vendre et en Douane.
TRENTE ponçons rhum de la Jamaïque de première qualité, à vendre en Douane par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64.
27 juin

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.
DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.
Les dépuratifs, dartres, boutons, eczémas de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques qui ont résisté à tous les traitements, guérissent par l'usage des médicaments du docteur Vergé.
Des renseignements détaillés accompagnent chaque flacon.
F. LAGAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.
3. Dépôt de tous les médicaments du docteur Vergé.

Théâtre de l'Opéra.
DIMANCHE 14 JUILLET 1861.
Spectacle extraordinaire et spécialement militaire
Première représentation de la GRANDE PIÈCE MILITAIRE en 5 actes et 7 tableaux,
LA RELIGION DU DRAPEAU.
Jouée par les
Zouaves d'Afrique et de Crimée.
150 soldats figureront dans cette pièce.
Tous les principaux incidents historiques des diverses campagnes auxquelles les ZOUAVES ont pris part seront reproduits dans cet immense panorama de la vie militaire de l'armée française, tant en AFRIQUE qu'en CRIMÉE et en ITALIE.
Pour les détails, voir les grandes affiches.
9 juillet—1

Proclamation du Maire.
Mairie de la Nouvelle Orléans
Hôtel de Ville, 21 juin 1861.
CONFORMEMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de la ville, l'autorisation par les présentes que des livres de souscription seront ouverts au bureau du trésorier de la ville, lundi, 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrées à la défense de la ville.
Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, il sera émis des certificats de vingt-cinq piastres et au-dessus et le remplacement des certificats par des bons dès que ladite somme pourront être préparés.
Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction qu'à nous aucun, le Conseil et moi, à compter sur ce qui ne sera pas attendu et dont l'importance ne saurait être exagérée.
JOHN T MONROE, Maire.
No 5,049.
ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville.
Art. 1. Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) soit spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.
Article 2. Il est de plus ordonné qu'afin de former ladite somme et par suite de l'impossibilité où est la ville de pourvoir sur ses recettes ordinaires, le Maire de la ville et les chairmen des comités de finances sont autorisés à faire préparer, sans délai, des bons de la ville pour le susdit montant, dans la forme et pour les sommes qu'ils décideront. Les dits bons seront signés par le Trésorier de la ville, contresignés par le contrôleur et devront être payables le 1er juillet 1862, de la ville, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la Nouvelle-Orléans.
Article 3.—Il est de plus ordonné Qu'immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier, dans le susdit montant, et les comités des finances. Le Maire donnera avis aux habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, de les inviter à souscrire au dit prêt. Toutes les souscriptions devront être payées en argent et les souscripteurs recevront leurs certificats du dit prêt, jusqu'à la leur livret.
Article 4.—Il est de plus ordonné que toutes les sommes provenant du susdit prêt seront déposées en banque au bureau séparés des autres dépôts de la ville et ne devront être employées que dans le susdit but, et il ne sera tiré aucune partie de ces sommes sans l'ordre du Conseil Commun.
Article 5.—Il est de plus ordonné que toutes les bons dans les comme il est ci-dessus, seront reçus en paiement des taxes à percevoir après le 1er juillet 1862.
J. O. NIXON, Président du Board des Aldermen
LEA F. BAKEWELL, Président du Board des Aldermen assistants.
Approuvé le 19 juin 1861.
[Signé] JOHN T. MONROE, Maire
22juin—6t

BANQUE D'AMERIQUE.
Nouvelle Orléans, [illegible] juin 1861.
AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants à partir de mercredi, 10 juillet prochain.
1juin—1 EM FORTIER, Caissier.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
28 juin 1861.
LES directeurs de cette compagnie ont déclaré aujourd'hui un dividende de [illegible] pour cent, provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payable à partir du 1er juillet prochain.
29 juin—12 M. O. J. TISDALE, Trésorier

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord
DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia,—le convoi de la malle à 7 30 A. M. et le convoi Express à 4 P. M.
Billets à vendre dans les principales villes des Etats Confédérés.
Pour plus de détails, s'adresser au Bureau des Billets, rue du Camp No 117.
Le fret sera reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 5 P. M. tous les jours excepté les dimanches et fêtes. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.
Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P. M.
Billets d'excursion à moitié des prix réguliers et pouvant servir du samedi au lundi.
20 juin E. S. WILLIAMS, Surintendant-Général.

LA société existant entre MM. J. B. PREAU & COUTURIE arrivée à son terme est dissoute à partir de ce jour.
Am. Couturie reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison et continuera les mêmes affaires pour son propre compte, au même emplacement.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.
J. B. PREAU
AM. COUTURIE.

AVIS.
LOUIS DUVIGNEAUD ex-juge de la 2me Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et tient son bureau, Passage de la Bourse, No 6, au premier.
21 juin—1m

AVIS
M. le docteur FELIX FORMENTO fils, accoucheur et professeur des maladies de femmes, a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 90, entre Royale et Chartres.
Consultations de 2 à 4 heures. 9 juin—15

XX ALE
de la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, à GLASGOW.
ALE DOUBLE FORT EN JARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville, No 32.
Mai—1m

Vin de Catalogne
EN quarts et demi pipes à vendre par A & M HEINE, 100 rue Commune
3 juillet—12

A Louer,
A PARTIR DU 15 OCTOBRE 1861.
Les bâtisses en voie de construction dans la rue Royale, entre St-Louis et Conti.
Au rez-de-chaussée, deux beaux magasins de première, neuf grands appartements et deux petits cabinets à louer avec toutes dépendances, &c.
Pour plus amples informations, s'adresser à
J. C. DENIS, 116, rue Commune
4 juillet—7t

AVIS.
J'INFORME respectueusement mes clients et le public en général que, par suite de l'incendie de mon établissement encoignure Conti et Chartres, le magasin a été transporté provisoirement rue de CHARTRES No 108, entre Conti et St Louis, où je continuerai à remplir les ordres comme par le passé. Je profite de cette occasion pour remercier mes amis de la bienveillance qu'ils m'ont accordée jusqu'à présent et je m'efforcerai de continuer à mériter leur confiance.
17 juin—1m J. P. BARZAZIN.

Carabines, Fusils et Pistolets.
A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, des fusils à baïonnette, des fusils de Colt à six coups et cinq coups; le fusils très-légers. S'adresser au No 38 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon au second.

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1erfév—1an

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.
L'OUVERTURE de cette maison honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les personnes qui y seront. Elle donne sur le lac, chambres de premier ordre et tout [illegible].

Hotel Pradat, à Biloxi.
LES soussignés, successeurs de Mme Elizabeth Pradat, ont l'honneur d'informer le public que l'HOTEL PRADAT, de BILOXI, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un bon service, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les personnes qui voudront venir passer la saison au wharf de l'hôtel Pradat seront priées d'en avertir le capitaine du steamer.
mai—3m J. B. & E. C. PRADAT

Hotel d'Europe, à Biloxi.
M. L. GUILLEBEAU,
A l'honneur de prévenir ses amis et tous ceux qui voudront bien le venir voir que son hôtel est complètement disposé pour la saison, [illegible] trouveront des chambres disposées pour familles, en parfait état. L'établissement réunit tous les agréments possibles. Il y a une cuisine de bains pour les baigneurs, ombragés. Le vin et la table sont assurés et bien, comme par le passé, et le service ne laisse rien à désirer. Les pensionnaires ont [illegible].
27 juin—1m L. GUILLEBEAU, Propriétaire

AVIS.
IL a été pris dans notre bureau, vers le 20 juin dernier, un LIVRE DE REÇUS. Nous voudrions qu'il nous fût rendu, et donnerions une récompense si on le demandait.
3 juillet—6 BELLOCQ, NOBLOM & Cie.

Avis aux compagnies militaires
J. BARRÉ,
SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE,
Rue Bourbon, 306,
ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district.)
NOUVELLE-ORLEANS.
21 juin—6m

AVIS.
DEUX BILLETS tirés par Mme L et Philip S. Roy, à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 30 janvier 1861, payables du 1 au 25 février 1861, pour deux mille trois cents piastres sont perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier.
26 juin—1

Perches pour cercles et briques à feu.
A VENDRE par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Céleste et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet, No 79.
28 juin—1m CAMPBELL & RICKARBY.

MANUFACTURE DE CHOCOLATS
MAISON FONDÉE [illegible] CAFÉ TORREFIÉ à la vapeur
en 1830.
D. LOPEZ,
36, rue de Chartres, 36.
CETTE maison qui se compte pas moins de 31 années d'existence, et qui doit sa prospérité à la faveur de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.
La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce qui pourrait faire un pareil établissement, et à côté de cela ne cesse d'ajouter chaque jour, des améliorations les plus remarquables.
Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler que ses produits sont marqués [illegible].
rue de Chartres, encoignure Conti.